



Rapport Flash PSM

Numéro 17 du 26 janvier 2011 - Spécial Médiator®

Médiator® et ses génériques (benfluorex) : Priorité Santé Mutualiste apporte une aide concrète aux personnes qui se posent des questions sur ce médicament et ses conséquences

Depuis le début de l'année 2011, Priorité Santé Mutualiste a aidé plusieurs adhérents qui s'interrogeaient sur le Médiator®.

- Qu'est-ce que Médiator® 150 mg ?
- Combien de patients ont consommé de médicament ?
- Pourquoi Médiator® 150 mg et ses génériques ont-ils été retirés du marché ?
- Que faut-il faire si ce médicament a été consommé ?
- Quelle sera la prise en charge des soins éventuels ?
- Quels sont les recours possibles pour les patients ?

Le médecin du centre de contact Priorité Santé délivre des informations concrètes aux demandes des adhérents portant sur :

- **les recours et solutions possibles**, notamment en matière de prise en charge financière.
- **le médicament et son circuit** (AMM, Afssaps, Pharmacovigilance, Experts, HAS...etc).
- **les étapes de dépistage et la surveillance en cas d'anomalie** (selon les recommandations Afssaps des 16 novembre et 02 décembre 2010)

Comment relayer ce service auprès de vos adhérents ?

- **via vos conseillers mutualistes en leur communiquant l'un des deux argumentaires ci-dessous :**

« Votre garantie intègre l'accès à notre service d'accompagnement santé Priorité Santé Mutualiste pour vous même ainsi que pour vos proches.

Les médecins du centre de contact Priorité Santé Mutualiste répondent à toutes vos questions concernant le Médiator® ou tout autre médicament.

N'hésitez pas à les appeler au 39 35, muni de votre code mutuelle XXXX. »

ou

« Votre garantie vous donne accès à notre service Priorité Santé Mutualiste pour vous même ainsi que pour vos proches.

Vous pouvez ainsi, sur simple appel au 39 35, dialoguer avec l'un des médecins du centre de contact Priorité Santé Mutualiste qui répondra à vos questions sur le Médiator® ou tout autre médicament prescrit en remplacement.

N'hésitez pas à appeler quels que soient la question ou le problème qui vous préoccupe.

Vous devez vous munir du code XXXX de votre mutuelle»

- **via un message sur votre Serveur Vocal Interactif (centre d'appel) ou en pied de décompte :**

« Vous avez des questions sur le Médiator et souhaitez en parler avec un médecin? Contactez notre service Priorité Santé Mutualiste au 39 35 en indiquant le code mutuelle XXXX. ».



Le 26 janvier 2011
Emetteur : Fabienne CHOMETTE
Tel : 01 40 43 31 34

Destinataires : **Référénts Nationaux des Mutuelles**
Membres du Comité de Pilotage PSM
Membres du GT Internet